

## BPJEPS RUGBY

**Veillez fournir l'une de ces deux attestations, obligatoirement remplie par le/la responsable de structure.**

### ATTESTATION JUSTIFIANT DE LA PRATIQUE DU RUGBY A XV EN COMPETITION PENDANT UNE ANNEE SPORTIVE

Je soussigné.e, Madame ou Monsieur .....  
agissant en qualité de .....  
pour la structure .....  
certifie que Madame ou Monsieur .....  
né.e le : ...../...../..... à .....  
**a pratiqué du Rugby à XV en compétition pendant une année sportive (saison.....), au sein de notre structure.**

Fait à ..... le .....

**Cachet et signature du/de la responsable, précédés de la mention manuscrite « j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation » :**

---

### ATTESTATION JUSTIFIANT DE L'EXPERIENCE D'ANIMATION EN RUGBY A XV DE MINIMUM 80H

Je soussigné.e, Madame ou Monsieur .....  
agissant en qualité de .....  
pour la structure .....  
certifie que Madame ou Monsieur .....  
né.e le : ...../...../..... à .....  
**a réalisé un volume de ..... heures d'intervention en tant qu'animateur.rice en Rugby à XV au sein de notre structure, sur la période du ..... au .....**

Fait à ..... le .....

**Cachet et signature du/de la responsable, précédés de la mention manuscrite « j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation » :**

**Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans ces attestations. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.**

*“ Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ” (article 441-1 du code pénal).*